

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Table of subscription rates for different regions: Ville de Metz, Alsace-Lorraine, Allemagne, France, etc.

En vente à PARIS à la Librairie Alcan-Lorraine, 1, rue de Médicis.

La Lorraine

Rédaction et Administration : 14, RUE DES CLERGS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES La petite ligne... RÉCLAMES La ligne...

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14, rue des Clergs, à Metz et dans toutes les Annonces à l'étranger.

CHRONIQUE MESSINE

CONSEIL MUNICIPAL DE METZ

Séance du 23 mars. Sont présents: MM. Dufour, Serwé, Donnervet et Feindt. Une interpellation sur la gestion des finances de la Ville. M. Jung a la parole avant que l'ordre du jour ne soit abordé.

caïn à su, au point de vue intérieur, réaliser des réformes incontestables et au point de vue extérieur, maintenir au pays la place qu'il doit occuper dans le monde.

ESPAGNE

Le général Marina nommé grand-croix de la Légion d'honneur. Le gouvernement français a conféré au général Marina la grand-croix de la Légion d'honneur.

RUSSIE

Les dreadnoughts aériens.

L'aéroplane géant de l'ingénieur Sikorsky, l'Albatros, vient d'être pourvu de moteurs de 115 chevaux. On établit également à bord de ce dreadnought aérien une station de télégraphie sans fil.

Océanie

Les anthropophages aux Nouvelles Hébrides.

Solway, 22 mars. — Suivant des nouvelles reçues des Nouvelles Hébrides, les indigènes du nord de l'île de Malekula ont assassiné et mangé six instituteurs indigènes de la mission Walla-Island.

ALSACE-LORRAINE

L'ajournement du Landtag.

Estimant que les trois semaines de session qui s'écouleront avant la prochaine rentrée du Landtag, le 17 novembre prochain, et les vacances de Noël 1914, ne suffisent pas pour discuter l'importante loi de réforme des impôts en deuxième et troisième lectures, le groupe socialiste du Landtag, pris d'un accès de zèle pour la chose publique, a l'intention de demander la convocation des Chambres pour le 3 novembre au plus tard.

A Saverne.

Procès de presse.

La Chambre correctionnelle de Saverne jugera, samedi prochain, un affaire très intéressante. Il y a quelques temps, l'« Anzeiger » relatant qu'un commandant du nom de Ude avait reçu quelques horions au cours d'une bagarre provoquée par lui. Le commandant aurait traité de « wackes » deux citoyens de Saverne.

Table rase.

Le dernier des quatre gendarmes de Saverne vient de recevoir son changement. Il s'agit de M. Döring qui, après 15 ans de bons et loyaux services, se trouve subitement transféré à Truchtersheim.

La dernière de M. Albrecht.

Nos confrères d'Alsace publient la quinzième d'une circulaire adressée au début de mars aux directeurs des établissements d'enseignement secondaire avec mission de la communiquer à leurs professeurs. Cette circulaire, qui fut l'objet de toutes les conversations dans les corps professoraux, part de cette constatation que les compositions de beaucoup d'élèves ne sont pas exemptes de fautes d'allemand.

On demeure donc sous les armes, des deux côtés, en attendant qu'un fait imprévu, toujours possible, déclenche le chambardement universel.

Si la Triple-Alliance triomphait, ce serait la ruine totale de la France!

Si la Triple-Entente, au contraire, triomphait, la France reconquerrait deux provinces sans doute; et peut-être la ligne du Rhin; mais l'Allemagne, qui devrait servir de boulevard contre l'établissement stable, serait écartée; et la Russie deviendrait l'arbitre, la maîtresse de l'Europe mondiale. Quelle figure ferait la France sur la carte à côté de l'Empire des Tsars quarante fois plus étendu?

Le suppose un moment l'annexion évitée: la supposition est étrange maintenant, mais on peut la faire; tous les peuples pourraient travailler en paix; et les pévres des armements n'aurait pas de motif sérieux. Quel beau rêve! Mais ce n'est qu'un rêve! Il ne faut pas y penser! On passerait pour antiallemand!

La Journée

L'empereur Guillaume II, en route pour Corfou, a rendu visite hier à François-Joseph à Vienne, et a eu une entrevue avec le chancelier Berchtold.

La presse viennoise a accueilli avec les démonstrations habituelles de sympathie la visite de l'empereur d'Allemagne à Vienne. Les journaux y voient un nouveau signe de l'amitié personnelle et profonde qui unit les deux monarques et de la fermeté indestructible de l'alliance austro-allemande.

Il se confirme que la décision au sujet du choix du futur statthalter d'Alsace-Lorraine sera prise à Corfou, pendant la visite que le chancelier fera à Piques, à l'empereur.

La commission Rochette a entendu, lundi matin, M. Caillaux qui a vivement insisté pour que l'on trouve l'X qui a annoncé à M. Dequard que la remise serait accordée. L'ancien ministre des finances et M. Fabre ont ensuite été confrontés. M. Bernard, entendu une seconde fois, n'a pas voulu désigner le personnage. M. Driand a été questionné ensuite.

En Italie, les nouveaux ministres ont tenu, lundi matin, leur premier conseil. Ils ont approuvé le rappel en service actif du contre-amiral Cagni qui, on s'en souvient, fut mis en disponibilité après l'échec du San-Giorgio.

L'amiral Favarelli, qui commanda la flotte italienne pendant la guerre italo-turque, vient de mourir.

Les élections pour le Sénat espagnol font passer la majorité de gauche à droite.

Les ministres confèrent à Londres sur la situation dans le comté de l'Ulster, où les protestants orangistes continuent leurs préparatifs de révolte.

Un comité s'est formé en vue de favoriser un rapprochement entre la Russie et la Turquie.

Les troubles dans l'Equateur ont leur écho à la frontière de Colombie.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

Le successeur du cardinal de Kopp. Selon une communication venant de sphères ecclésiastiques bien informées, Mgr Bertram, évêque de Hildesheim, serait appelé à succéder au cardinal de Kopp comme prince-évêque de Breslau.

Un discours belliqueux d'un général allemand.

Le général Keim, parlant à Essen, dans la grande salle de la mairie, a violemment pris à partie le gouvernement bavarois qui, on le sait, a préconisé un temps d'arrêt dans les dépenses militaires. Puis il a poursuivi sous les acclamations de l'assemblée: « Il nous faut encore armer davantage si nous ne voulons pas être pris entre les pinces de nos adversaires et être écrasés. »

Ne veut-il pas miser dépenses encore un milliard pour empêcher nos femmes dans la guerre future d'être violées par des cosaques et par des turcs. La France nous prendra l'Alsace-Lorraine, la Russie nous prendra la Prusse orientale et on nous fera payer 30 milliards de contribution de guerre. »

Les relations avec la Russie.

Dans son dernier numéro, la Gazette de l'Allemagne du Nord dit qu'il est heureux que la violence polémique qui a mis aux prises les journaux russes et allemands se soit apaisée.

« Les deux gouvernements sont unanimes à ne pas vouloir laisser se compromettre les précieux intérêts de leurs empires respectifs par des excitations. Il n'existe pas de raison pour que leurs relations amicales soient troublées. Les questions encore pendantes de Pologne et de Pologne doivent être réglées d'après les principes du droit international en vigueur. »

Incident de frontière russo-allemand.

Un incident s'est produit à la frontière russo-prussienne près de Myslowitz. Des douaniers russes ont

té un coup de feu au contrebandier russe alors qu'il se trouvait en territoire allemand. Les autorités prussiennes ont demandé au gouvernement russe de punir les douaniers.

L'inauguration de la nouvelle Bibliothèque royale et de l'Académie des sciences à Berlin.

Berlin, 22 mars. — Les nouveaux Ministres de la Bibliothèque royale et de l'Académie des sciences ont été inaugurés ce matin solennellement en présence de l'empereur, du prince héritier, du chancelier de l'Empire, des ministres et de plusieurs hautes personnalités diplomatiques et politiques.

On remarquait également des délégués des bibliothèques du Danemark, de la Suède, de la Norvège et de la Hollande.

L'empereur a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir que cette œuvre était un nouveau témoignage du prix que l'Allemagne attache aux travaux de l'intelligence et il a rappelé que l'Académie et la Bibliothèque ont toujours été l'objet de la bienveillance spéciale de ses ancêtres.

L'empereur a terminé en disant qu'il appartient à la science de faire toujours de nouvelles conquêtes et de préparer sur la base des connaissances acquises la route vers de nouveaux mondes.

Tragédie de famille.

Goslar, 23 mars. — La femme D., dont le mari, qui tenait un commerce de matériaux de construction, avait disparu depuis mardi dernier, reçut hier une lettre d'adieu dans laquelle son mari annonçait qu'il allait se suicider. A la réception de cette nouvelle la femme D., sa fille, âgée de 16 ans, et son fils, âgé de 10 ans, se pendèrent dans leur logement après avoir mis des vêtements de deuil.

FRANCE

L'assassinat de M. Calmette.

Mme de Caillaux à Saint-Lazare.

Dans une lettre qu'ils ont adressée à M. Beauvois-Martin, deux avocats à la cour de Paris, M^{rs} Georges Desbois et Hilaire Eliezer, attirent l'attention du garde des sceaux sur la situation d'une prévenue, Mme Vitz, détenue à Saint-Lazare et qui doit comparaître en cour d'assises.

Mme Vitz, disent ses défenseurs, est débilisée physiquement et moralement par son incarceration depuis huit mois dans une prison renommée pour son insalubrité et où elle songe au suicide. M^{rs} Desbois et Eliezer ajoutent: « Cette femme n'a pas tort. »

Dans une lettre d'information déterminée par une grossesse laborieuse, elle s'est contentée de blesser un homme. Elle a donc un droit incontestable au régime accordé à d'autres détenues atteintes d'un crime légitimement puni. Nous estimons que seul ce régime peut permettre à notre cliente de résister à la fatigue et d'être en état de se défendre.

Nous connaissons trop, monsieur le garde des sceaux, votre esprit de haute justice, ainsi que l'égalité des humbles que des présents, pour donner un seul instant que vous ne donniez d'urgence l'ordre de placer Mme Vitz dans une cellule particulière et que vous ne l'autorisiez à s'entourer de quelques objets qui lui donneraient l'illusion d'un intérieur familial, d'autant que son mobilier se trouve relégué, à l'abandon, dans un grenier.

De plus, comme elle est dans un état de dépression nerveuse qui nous cause les plus vives inquiétudes, nous sommes persuadés que vous voudrez bien mettre à sa disposition une fille de service qui prendra, le cas échéant, toute manifestation de désespoir et, par ses attentions, lui rendra moins dure sa temporaire captivité.

Nous aurions été heureux, sans nous trouver dans l'obligation de vous écrire, de signaler de vive voix notre désir au directeur de Saint-Lazare. Malheureusement le nom a été impossible de joindre ni ce fonctionnaire, ni même son remplaçant, tous deux activement occupés sans doute à donner satisfaction aux exigences indiscutablement légitimes d'autres prisonnières.

Les allusions très claires contenues dans cette lettre visent le traitement appliqué à Saint-Lazare à Mme Caillaux.

LE « RIVE O' CLOCK » DE SAINT-LAZARE — LA PRINCESSE DE MONACO CHEZ CELLE QUI ASSASSINA.

La personne qui, dans le premier moment de stupeur causé par le crime, a désiré envoyer des fleurs à la criminelle, est Mme la princesse de Monaco. Cette dame a fait mieux: elle a manifesté le désir de voir la prisonnière au plus vite et elle a obtenu toutes les permissions qu'elle désirait; elle lui rend de fréquentes visites: elle se rencontre, dans le cabinet transféré en salon à l'usage de la prisonnière, avec un certain nombre de personnes: Mme Ménard, Dorian et d'autres amies, pour lesquelles l'administration multiplie les autorisations.

L'heure du thé à Saint-Lazare est ainsi devenue un rendez-vous extrêmement élégant et est de bon ton, dans un certain milieu, de se montrer, de papoter et de plaindre la « pauvre reine ». »

Un discours de M. Millerand.

Discours prononcé dimanche à Soissons, à une réunion organisée par la Fédération des gauches. M. Millerand a développé le nouveau programme de ce parti. L'orateur a exposé que la question qui doit dominer est la question internationale. Il montra les raisons qui militent en faveur du maintien de la loi de trois ans. Il cita des chiffres établissant les efforts énormes faits par l'Allemagne et la différence considérable qu'il y avait eu entre les couvertures françaises et allemandes si la loi nouvelle n'avait pas été votée. M. Millerand a ajouté: Nous ne pouvons pas accepter une rupture de l'équilibre qui nous aurait obligé à nous incliner devant les injonctions de nos voisins ou d'accepter une lutte d'avance impossible.

M. Millerand développa ensuite le programme social de parti établi pour venir en aide à tous les travailleurs. Parlant de la réforme fiscale, l'orateur constata que tout le monde est d'accord pour l'établissement d'un impôt sur le revenu, mais il s'étonna pas des protestations qui se sont élevées contre le projet présenté et qui exigent la déclaration contrôlée et même la production des livres de commerce.

M. Millerand se déclare partisan d'un impôt sans déclaration contrôlée, mais il estime qu'il ne faut avancer que pas à pas et ne pas se lancer dans l'inconnu. La première étape à accomplir est le dégrèvement de la terre.

M. Millerand constata avec plaisir que le nouveau ministre des finances a déclaré qu'il proposera à la Chambre d'adopter cette mesure. M. Millerand défendit à la Chambre contre M. Caillaux. M. Millerand termina en disant: Le parti républicain

tuelles d'anges à l'avant-scène. M. Delaire propose de réduire le crédit de 1000 M.

M. Obrecht fait remarquer que le rideau s'ouvrant sur les côtés est introduit partout. Tous les membres de la commission partageaient l'avis qu'il était absolument nécessaire de faire des acquisitions de décors.

M. Seifert se rallie à l'opinion de M. Obrecht. Les représentations doivent donner satisfaction aussi au point de vue scénique. On n'a rien pour varier les décors; ceux-ci sont usés. C'est le moment de faire quelque chose pour la scène. Il ne s'agit pas d'une dépense inutile; elle devra être faite plus tard.

M. Weissmann espère que la Ville ne maintiendra pas l'exploitation en régie. Il faudra plus tard un nouveau directeur qui aura des prétentions. Aujourd'hui il faut s'en tenir aux dépenses strictement nécessaires; le crédit de 15.000 M. ne semble très élevé.

M. Obrecht rend compte des propositions de la commission au sujet des modifications à introduire pour les prix d'entrée et des abonnements au Théâtre. Les représentations de la prochaine saison seront sérieuses en trois groupes de 30 représentations chaque.

M. Seifert concède que les prix des places du Théâtre à Metz sont moins élevés qu'ailleurs. Mais il est difficile de les augmenter. Les expériences faites jusqu'ici ne sont pas en faveur d'une élévation des prix.

M. le Maire dit qu'on n'a pas encore pris de décision sur les billets pris par douzaines. Mais il faut régler les prix des places et des abonnements. Dans le courant de l'été on proposera d'autres facilités.

M. Leiser ne croit pas qu'il soit pratique de modifier les prix des places pendant l'année où la Ville exploite le Théâtre en régie. On aurait dû le réduire.

M. le Maire. — On fait des innovations importantes au Théâtre; c'est le moment aussi d'introduire des changements quant aux prix. L'augmentation n'est pas sensible pour la moyenne. Il faut tenir compte des avantages qu'offrent les abonnements pour des séries de trente représentations.

M. Hoff admire l'activité que la commission du Théâtre déploie à l'expiration du mandat du Conseil. On arrive avec des dépenses importantes et on veut augmenter les prix des billets. Il n'est pas nécessaire de prendre des décisions. Qu'on laisse ce soin au futur Conseil.

M. Hoff propose l'ajournement.

à l'ordre du jour à la demande de l'interpellant.

M. Weissmann. — L'entente n'est pas faite sur tous les points; l'ajournement paraît tout indiqué. Personne ne songe à prendre des abonnements pour la prochaine saison.

M. Obrecht. — On croirait à entendre M. Hoff, que la commission a dormi. Si elle a montré une activité plus grande, c'est parce que la Ville a pris le Théâtre en régie. La commission a agi très fréquemment par le passé. Ce que le Conseil décidera aujourd'hui n'empêchera pas les facilités à introduire dans la suite.

Les finances de la Ville sont intéressées à ce que les prix soient arrêtés dès maintenant. Il sont en réalité plus bas que ceux qui sont actuellement en vigueur.

M. Hoff se défend d'avoir voulu faire un reproche à la commission du Théâtre.

On réclame la clôture.

La proposition de la commission est adoptée.

Conférence de Mlle Marvingt.

Comme nous l'avons annoncé, Mlle Marvingt fera sa conférence jeudi 26 mars, à 8 h. 1/2, dans la salle Saint-Bernard.

Le public messin fera à notre compatriote un accueil enthousiaste, car il lui sera reconnaissant de venir à Metz donner une conférence dont le programme à lui seul résume la carrière sportive de cette intrépide Messine, que nos confrères parisiens, entre autres M. Frantz Reichel, du Figaro, n'ont pas hésité de taxer d'héroïque.

Voici le programme de cette intéressante soirée:

Deux heures dans les airs, grande conférence sur l'aérostation et l'aviation avec projections photographiques et cinématographiques inédites, par Mlle Marvingt, seule aéronaute aviatrice, lauréate de l'Académie des sports, officier d'Académie, infirmière diplômée de la Croix-Rouge.

Première partie: Aérostation: sphérique et dirigeable; parachute et cerf-volant; étonnant récit de la traversée de la mer du Nord en sphérique, de Nancy à Southwold, effectuée par Mlle Marvingt.

Deuxième partie: Les débuts de l'aviation: comment l'on devient aviateur; ce que l'on ressent dans les airs; incidents et accidents; l'avenir et l'aviation. Projections cinématographiques données au cours de la Conférence. Départ et atterrissage en sphérique de Mlle Marvingt. Mlle Marvingt prend sa première leçon avec Latham en 1909. Elle passe son brevet sur monoplane «Antoinette». Reporters la coupe Femina en 1910. Un voyage de 600 kilomètres avec les avions-roulettes. Montage d'un «Biarritz». Une heure au-dessus de la campagne à bord d'un monoplane. L'arrivée de Laurens à Gènes avec J. Schneider à bord d'un hydro-aéroplane. La course des hydro-aéroplanes contre les canots automobiles à Monaco.

On peut se procurer des places chez M. Feuchtinger, marchand de musique, et à l'entrée de la Conférence.

Le procès du lieutenant Tiegs. Ce matin commencent devant le conseil de guerre supérieur les débats du procès en appel du lieutenant Tiegs, précédemment au 16^e régiment d'artillerie à pied à Thionville, qui, en première instance, le 26 novembre dernier, avait été condamné par le conseil de guerre à dix ans de réclusion et à l'exclusion de l'armée pour meurtre commis sur le porte-enseigne Forster, du même régiment. A la suite de cette condamnation des doutes surgirent sur la question de savoir si Tiegs jouissait de toutes ses facultés mentales; il fut placé en observation.

Défense de rire. On se souvient des différents incidents relatés sous ce titre au lendemain des affaires de Saverne où, pour la première fois, des passants furent arrêtés par des militaires pour avoir ri. Metz eut également son cas: Un dimanche de fin de décembre, les époux J., de la rue Vincentre, voyant passer une patrouille armée jusqu'aux dents sur le pont de Thionville, conformément à l'instruction du commandant de place, ont paru esquiver un sourire à la vue de ce déploiement de force au milieu de paisibles promeneurs.

Mais survint un commissaire de police qui, contrairement à ce qui se passa à Saverne, eut gain de cause et fit relâcher les prisonniers. La dame J. comparait vendredi devant le tribunal échevinal sous la prévention d'offenses. Le tribunal, en riant, acquitta la reuse, les témoins militaires eux-mêmes ayant trouvé que l'affaire était peu grave.

C'est, avec une balle partie d'un fusil dans un débit de la rue du Pontiffroy, la seule prouesse des fameuses patrouilles armées qui circulent toujours dans les rues de Metz.

Le mouvement antialcoolique dans l'armée. Il vient de se constituer à Metz une section d'abstinents militaires comprenant trois officiers, un fonctionnaire militaire supérieur, 32 sous-officiers et 126 soldats.

Les Maisons historiques de Metz. A la demande de nombreux Messins, notre collaborateur Jean-Julien a décidé de continuer ses recherches sur les souvenirs messins parus sous le titre «A travers le Vieux-Metz».

Bon nombre de renseignements lui sont déjà parvenus, complétant les précédents. Notre collaborateur fera également reconnaître aux personnes qui possèdent des documents de famille ou autres, voudraient les lui communiquer pour faciliter ses recherches et contribuer ainsi à faire revivre le passé de notre cité.

Le Cercle musical messin. A donné avant-hier soir, au Terminus, avec le concours de M. Fernand Pollain, violoncelliste, et de Mlle Montjoyet, soliste des concerts Colonne et Lamoureux, un concert qui a été pour le jeune et remarquable maître du violoncelle et pour la cantatrice l'occasion d'un magnifique succès.

Tout à tour étincelant et tendre, d'une virtuosité impeccable et d'une poésie délicieuse, M. Pollain nous a fait entendre des pages de Valentini, de Lotti, de Schumann et de Leduc. Il a interprété avec une maîtrise extraordinaire la Sonate en mi-majeur de Valentini, avec une mélancolie charmante l'aria avec quatuor de Lotti et la Berceuse de Schumann, accompagné dans la perfection par l'orchestre, et enlevé avec une maîtrise impeccable le Tambourin avec piano.

Mlle Montjoyet possédait une voix d'un timbre d'une grande pureté, qu'elle conduisit avec un art consommé. C'est avec un profond sentiment qu'elle a exprimé toute la passion des mélodies de Schumann dans lesquelles elle s'est fait entendre et la fraîcheur avec laquelle elle a détaillé deux charmantes pièces de Schubert lui a valu un rappel mérité.

Tout le monde a constaté chez M. Grabert fils, qui tenait le piano, de brillantes qualités et un talent réel.

Est-il nécessaire de dire que l'orchestre du Cercle, sous la ferme et précise direction de M. L. Grabert, a admirablement joué l'Ouverture du Roi d'Ys, la Marche héroïque de Saint-Saëns, la suite symphonique de Peer Gynt, de Grieg, et l'Allegro de la symphonie en sol majeur de Haydn?

Cette soirée, parfaitement réussie sous tous les rapports, fait honneur à ses organisateurs et le public charmé n'a pas ménagé ses applaudissements.

Loterie d'objets d'art. Le tirage de la loterie concernant la reproduction de la cathédrale de Milan par l'Invincible J. Jodicy du Sablon, qui avait été fixé au 24 mars 1914 a été remis au 24 juin 1914.

La fièvre aphteuse au marché de samedi. Nous avons relaté la fermeture précipitée du marché aux porcelets de samedi dernier; sur les 533 porcelets amenés, le vétérinaire d'arrondissement constata que 21 étaient atteints de la fièvre aphteuse, dont 17 furent abattus immédiatement à l'abattoir. 4 sont en observation dans les écuries. Ces mesures sévères sont justifiées par le grand danger de propagation qu'offrirait le marché.

Deux feux de cheminée. Ce sont déclarés samedi, le premier à 7 heures du soir dans la maison portant le n° 83 de la rue de l'Arseuil; l'autre, avenue Serpenoise, à la Germania. Les pompiers ont eu vite raison de ces incendies.

Calendrier. — Aujourd'hui, mardi 24 mars, quatre-vingt-troisième jour de l'année. — Lever du soleil: 5 h 57; coucher: 6 h 17. Lune: Nouvelle le 26 mars. Fête du jour. — Saint Gabriel.

IL Y A CENT ANS. 24 mars 1814. — Le général Durutte, plein de confiance dans la garde nationale messine, lui laisse la ville à défendre et part à la tête de toute la garnison. Pendant ce temps, la garde nationale est placée dans les forts de

Belle-Croix et Gisors, et dans les postes avancés à l'extérieur des portes. Ces derniers postes sont brigués par la jeunesse messine, pleine d'ardeur et de dévouement.

La température. — Les fortes pressions persistent dans le nord-est de l'Europe. Le vent est fort ou très fort sur les côtes de la Manche.

La température a baissé dans toutes nos régions. Hier matin le thermomètre marquait: -20° à Arkhangel, 0° à Belfort, +3° à Toulouse, à Clermont-Ferrand et à Dunkerque, 4° à Paris, 6° à Brest, 8° à Perpignan, 15° à Alger. Un temps frais et à averses est probable.

BULLEIN METEOROLOGIQUE

Table with 4 columns: BAROMETRE A O°, THERMOMETRE, VENT, TEMPS. Data for 23 mars and 24 mars.

Le Carême qui paraît être un temps bien dur, est cependant bien adouci pour ceux qui font leur choix à l'épicerie fine: A. Watier, Rue Fabert, 5, il y a tant de bonnes choses!!! permettant de varier à l'infini, le menu de tous les jours maigres.

Chronique des Tribunaux

COUR D'ASSISES. Audience du 23 mars. COUPS ET BLESSURES AYANT ENTRAINE LA MORT. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1915, une réunion de garçons de café se tenait à l'auberge Guggier à Metz, rue de l'Esplanade. Le commencement de la réunion avait été fixé à 2 heures du matin; mais bien avant l'ouverture plusieurs invités se trouvaient dans le local, les uns, dégustant un verre de bière, les autres jouant aux cartes. Parmi ces derniers se trouvaient le garçon de café Antoine Schmitz, né le 3 novembre 1877 à Trèves, l'aubergiste Philippe Stamm, de Metz. Ils étaient deux bons amis.

La réunion, qui eut lieu ensuite, fut des plus agitées, surtout lorsque la proposition de transférer le lieu de réunion de la société de l'auberge Hügel à l'auberge Guggier, fut repoussée. Le président, un certain garçon de café Otto Bauer, donna sa démission, et Schmitz, qui à la réunion avait été chargé de dresser le procès-verbal, se fit remarquer par ses excès: il devint agressif envers plusieurs camarades. Stamm, par contre, était resté calme et n'avait nullement pris part à la discussion. Toutefois la manivelle d'agir de son ami Schmitz était exaspéré. Profitant d'un moment où celui-ci quittait la salle, il suivit et lui fit d'abord une remarque désobligeante, puis le saisissant au cou, il le secoua durement. Finalement il le jeta à terre et le frappa de plusieurs coups de pied.

Schmitz entra, hors de lui, à l'auberge. Il exprima par des menaces son mécontentement envers Stamm, déclarant que celui-ci lui paierait. Grâce à l'intervention de tierces personnes, une rencontre fut évitée et, sur le conseil de l'aubergiste Guggier, Stamm quitta le local. L'accusé voulut se précipiter à sa poursuite. Il fut retenu par ses amis et se calma. Mais il y a un cadavre, vous savez à quoi vous en tenir. Guggier et plusieurs garçons le retirèrent pendant dix minutes environ, puis pensant qu'il ne retrouverait plus Stamm, ils le laissèrent s'éloigner. Schmitz se précipita dans la rue et ne tarda pas à rejoindre son agresseur de tout à l'heure aux environs du garage Hen. De suite, il lui planta son couteau dans la poitrine. Les témoins veulent les avoir vu s'empoigner, jusqu'au moment où les agents de police reçurent parvin à le séparer.

Le coup porté à Stamm était mortel. Les experts reconnaissent en l'accusé un dégénééré, qui à la suite d'excès alcooliques, n'est plus tout à fait responsable de ses actes.

Les jurés ne peuvent se convaincre de sa culpabilité et rendent un verdict négatif en sa faveur. Il bénéficie d'un acquittement et est remis de suite en liberté.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 20 mars. Pierre Neybecker, 46 ans, journalier à Metz, se présente, le 14 janvier 1914, dans la maison du fabricant H., route de Thionville, soi-disant pour demander la charité, et enlève un pardessus d'une valeur de 25 M. Son casier judiciaire ne porte pas moins de neuf condamnations pour vol: c'est donc un incorrigible. Un an de réclusion.

Pour s'être soustrait au service militaire, le mineur Cezilas Poles, 18 ans, précédemment à Gelsenkirchen, encourt trois semaines d'emprisonnement.

Trois mois de prison à la servante Bernardine Günther, âgée de 22 ans, qui avait volé, le 26 novembre 1912, à l'italien Ponelli, à Borny, une bague en or, qu'elle a rendue plus tard à son légitime propriétaire. Elle se trouve en cas de récidive.

Hermann Lauer, 49 ans, ouvrier à Hagondange, enleva, le 27 septembre, d'une maison d'agrégation, où il avait reçu l'hospitalité, une montre en argent et un habit. Il est récidiviste: un an et six mois de prison.

Michel Skibinski, 22 ans, ouvrier terrassier, fracture au moyen d'une fausse clef la valise d'un autre ouvrier à Hagondange, et lui vola différents articles, comme un rasoir, une paire de chaussures, un complet, etc.: quatre mois d'emprisonnement.

NOUVELLES REGIONALES

Vente des Forges d'Ars-sur-Moselle. — On nous écrit: L'adjudication des forges a eu lieu le 23 mars, à l'hôtel Schallerer, (anciennement Schwioger) par le ministère de M. Frenckel, notaire à Metz. Les amateurs étaient assez nombreux, venus principalement de Francfort, et les simples curieux d'Ars et d'ailleurs plus nombreux encore. La lecture des conditions du procès-verbal s'est faite en allemand, personne de l'assistance n'en a demandé la traduction en français. Voici quelques chiffres de l'adjudication des différents lots:

Concessions minières: mise à prix 5.000 M, sans surenchère; adjudicataire: Thyssen. Carrière de pierres et bâtiments y attenants: 3.000 marks; sans surenchère: Thyssen. La forge: mise à prix 100.000 M, adjugé 160.000 marks; adjudicataire: Thyssen. Fonderie, adjugé à 45.000 M à Thyssen. Cités ouvrières (casernes Saint-Paul, 4 bâtiments) 10.000 M; sans surenchère; adjudicataire: Thyssen. Cités ouvrières (casernes Saint-Benoit) 5.000 M; sans surenchère; adjudicataire: Thyssen. Propriétés de l'île-de-Vaux, 3.000 M; sans surenchère; adjudicataire: Thyssen. Immeuble de l'hôpital, 3.000 M; adjudicataire: Thyssen. Une maison sise route de Metz, mise à prix 40.000 marks, adjugée à 20.500 à Thyssen.

Château, route d'Ancy, mise à prix 15.000 M, adjugé à 20.000 M à Thyssen.

Maison, route Neuve, mise à prix 6.000 M, adjugée à 8.000 M à Thyssen.

Terrains et vignes, ban d'Ars, 43 hect. 28 cent., vendus 30.000 M à Thyssen. La vente produisit en tout 374.070 M, sous la réserve du gros, lequel est monté à la somme de 550.000 M. Outre M. Thyssen, les autres amateurs étaient un consortium de banquiers et spéculateurs de Francfort, lesquels ont demandé, lors de l'adjudication définitive (14 heures du matin), un délai de réflexion jusqu'à 3 heures de l'après-midi. A ce moment, à la suite d'une nouvelle condition ajoutée au procès-verbal, ces personnes n'ont plus fait de mises, en sorte que M. Thyssen est le seul adjudicataire. Toutefois, il reste encore une marge de trois jours pour la conclusion définitive du marché.

Un inventaire du matériel de la forge et de marchandises a été dressé le 20 mars. Rappels que les anciens maîtres de forges Dupont et Dreyfus, avant d'aller fonder leurs usines à Pompey, avaient vendu après la guerre leurs établissements d'Ars 13.000.000 M, d'anciens disent même 18.000.000 M.

Montigny. — (Vélo volé.) Vendredi dernier, entre 7 heures et 7 h. 1/2, au cours de la tempête qui sévissait à ce moment, un facteur du service des messageries de la gare de Metz, qui venait d'effectuer la livraison d'un colis, a en son vélo enlevé avec un colis qui y était attaché.

Sainte-Marie-aux-Chènes. — (Tant va la cruche à l'eau!) On nous écrit: Un sieur Franz Döppe, sujet prussien, exploite en France, à la frontière de Saint-Ail, un établissement qui s'est spécialisé par différents incidents de frontière. La proximité immédiate lui permettait de faire la contrebande avec facilité, jusqu'au jour où les douaniers de Batilly découvrirent le pot aux roses.

Pendant qu'ils conduisaient les époux Döppe à la douane de Batilly la femme se révolta, insulta et gifla le brigadier des douanes.

Ces arguments frappants ne purent qu'aggraver leur situation déjà bien compromise et permit au juge de paix de grâtier Döppe de 4500 francs d'amende et des frais, et son irascible épouse de 6 semaines de prison.

(Tentative de vol.) Des voleurs s'étaient introduits nuitamment par la toiture dans la maison habitée par Mme veuve Beaudoin et son frère, M. Zehert. Ces derniers ayant entendu un bruit insolite, se levèrent et ouvrirent les fenêtres. Ce bruit mit les voleurs en fuite.

Les vols fréquents dans notre région doivent inciter les propriétaires aux précautions élémentaires, c'est-à-dire à avoir le Browning toujours prêt.

Béchy. — (Ex-voto.) M. Victor Leroy, sculpteur à Béchy, vient de donner une nouvelle preuve de son talent vraiment artistique. Les paroissiens de Béchy admirent en ce moment, dans leur église, un splendide ex-voto dédié à Notre-Dame du Perpétuel Secours et qui est un véritable chef-d'œuvre tant par la pureté du style que par la finesse du travail. Le fait mérite d'autant plus d'être mentionné que le tout est un don absolument gratuit. Fionneur au distingué sculpteur!

Thionville. — (Empoisonnement.) Il est établi que l'employé Stappen de la Bürger-Zeitung, mort empoisonné après avoir mangé du jambon, avait pris cette consommation à Sierck en compagnie d'un ami. Tous deux ont vu comment la patronne de l'établissement râclait le jambon avant de le servir. Stappen, dit le journal thionvillois, n'en prit que deux ou trois bouchées, puis repoussa la tranche inachevée: le soir même il se mettait au lit. L'autopsie du corps a été ordonnée par le tribunal.

Marspich. — (Le typhus.) La femme du forgeron Gérardon, à Marspich, a succombé aux atteintes du typhus.

Pays d'Albestroff. — Le prix du bois de chauffage a haussé sensiblement cette année. On a vendu cette semaine dans les forêts domaniales de la sous-inspection d'Albestroff le stère de hêtre de 12 à 15 M, le stère de chêne de 10 à 12 M et le bois blanc de 8 à 10 M.

Dieuze. — (Suicide d'un militaire.) Un soldat de la 9^e compagnie du 138^e d'infanterie s'est fait un coup de fusil pendant l'astiquage; on ignore les causes du suicide de cette jeune recrue.

Vic-sur-Seille. — (Histoire vraie.) Il y a quelque temps, écrit-on à l'Est Républicain, des antiquaires venaient à Vic-sur-Seille, où, à bon compte, ils achetaient d'antiques statues. Chez M. X..., une vierge qui se trouvait dans la cave fut achetée. Le propriétaire se rendit chez différents somnambules qui, toutes, lui dirent: Creusez, creusez dans votre cave jusqu'au moment où vous apercevrez une flèche, qui vous indiquera où se trouve un trésor fabuleux! Oh joie! Oh bonheur!

Immédiatement, on se met à l'ouvrage, on démolit. Pas la moindre trace de trésor! Et pourtant les somnambules étaient affirmatives! Que faire?

M. et Mme X... allèrent consulter la célèbre dormeuse dont les journaux ont tant parlé. Cette dernière leur certifia qu'un trésor se trouvait dans leur cave! Alors plus de repos...

Les fouilles furent reprises avec acharnement. De temps en temps, on envoyait une personne porter de la terre à la dormeuse. Continuez les fouilles, disait-elle, vous approchez!!

Trois mètres de terre furent ainsi enlevés, mais il fallut arrêter le travail, car l'eau maintenant inonde la cave et au lieu du trésor... c'est une mare stagnante!!

L'Hôpital. — (Deux tuds.) Samedi dernier, le mineur J.-B. Braun, de Hosten, a été tué au puits n° 2; le malheureux, âgé de 36 ans, laisse une veuve et deux enfants.

Le même soir, entre 8 et 9 h., par la tempête et la pluie violente, le mineur Michel Hauss, de l'Hôpital, qui se rendait au travail, a été tué par une locomotive au-dessus du puits Walthar-Mar-Müller. Hauss a 36 ans et laisse également une veuve et deux orphelins.

L'Hôpital-Aspenhübel. — (Autour d'un volant.) Dans les magasins de la Société minière Sarre-et-Moselle, le jeune commis Zeiger fut saisi par la courroie activant le torréfacteur à vapeur et fut projeté plusieurs fois autour du volant. Il a été transporté à l'hôpital de Merlebach dans un état très grave mais non désespéré.

Mais non c'est la Droguerie Lorraine, 32, place St-Louis, qui vend le meilleur marché.

ALSACE

Strasbourg. — (Le général von Deimling.) Le général de Deimling, commandant du 15^e corps, à Strasbourg, vient d'être promu au grade honorifique de général de l'infanterie.

Haguenau. — L'insulteur Kapps s'est suicidé en se pendant dans la cave de sa maison.

Bischwiller. — (Deux fois légionnaire.) Albert Lutz aime la légion; après un congé de cinq ans de 1895 à 1900, il vient de contracter un nouvel engagement dans cette arme, à l'âge de 36 ans, abandonnant sa femme et ses trois petits enfants.

L'enquête sur l'affaire Rochette

TROISIEME JOURNEE. M. Caillaux avoue avoir eu peur de voler l'affaire Rochette. — Sa confrontation avec M. Fabre.

Paris, 23 mars. — La commission d'enquête Rochette a entendu ce matin M. Caillaux. L'ex-ministre des finances a vivement insisté pour qu'on sache quel est l'X qui est venu dire à M^e Maurice Bernard que la remise serait accordée.

M. Caillaux affirme sous serment, que M^e Maurice Bernard est venu lui demander dans son cabinet si le gouvernement s'opposerait à la remise. M. Caillaux ajoute qu'il ne fit que transmettre à M. Monis le désir de l'avocat et qu'il n'a jamais connu le caractère des entretiens du procureur avec M^e Monis.

M. Caillaux précise que M^e Bernard ne lui a jamais menacé d'une plaidoirie pouvant gêner le gouvernement, mais c'est lui, M. Caillaux, qui en faisant part à M. Monis de la demande que formulait M^e Maurice Bernard, a ajouté incidemment qu'on pourrait un jour ou l'autre avoir à redouter une plaidoirie.

M. Caillaux ajoute que le procureur Fabre se trompe de trois jours sur la date de son entretien avec M. Monis et il en conclut que la note du procureur n'a pas été rédigée aussitôt après son entretien. Revenant sur son entretien avec M. Fabre en 1914, M. Caillaux répte que le procureur lui a dit que pour la remise, M. Monis ne lui avait pas parlé de M. Caillaux, que le procureur a ajouté qu'il prendrait tout sur lui et que sur les instances de M. Caillaux il lui a déclaré que M. Briand lui avait ordonné en 1908 d'arrêter Rochette et que plus tard il avait été invité, dans son entretien avec MM. Briand et Barthou, à ne pas dire toute la vérité à la commission d'enquête.

Enfin dit M. Caillaux, le procureur affirmait n'avoir jamais rédigé de procès-verbal de son entretien de jadis avec M. Monis.

Le procureur Fabre qui est alors introduit en présence de M. Caillaux, maintient la date du 22 mars qu'il avait précédemment indiquée pour son entretien avec M. Monis. Il maintient également que le procès-verbal a été écrit le 31 mars.

Le procureur Fabre maintient également qu'à propos de la remise M. Caillaux ne lui a rien dit personnellement, mais M. Monis lui a fait connaître qu'il demandait la remise pour être agréable à M. Caillaux. Il ajoute qu'il a dit à M. Monis que la remise était demandée pour permettre à Rochette de continuer ses affaires, mais M. Monis a courcé court à ces explications. Le procureur nie avoir déclaré à M. Caillaux au cours de l'entretien de 1914 qu'il avait été invité à altérer la vérité devant la commission d'enquête.

M. Caillaux donne alors au procureur le démenti le plus formel. Au sujet du procès-verbal, le procureur reconnaît avoir dit à M. Caillaux qu'il n'existait plus. M. Fabre maintient qu'au cours de son entretien avec MM. Briand et Barthou, aucune recommandation ne lui fut faite sur ces points particuliers.

M. Fabre, répondant à diverses questions, déclare que, sans pouvoir préciser à quelle date il a remis le procès-verbal à M. Briand, il croit avoir remis ce document au début du ministère Briand. Il répte que lorsqu'il a déclaré à M. Caillaux que ce document n'existait pas, le désir de ne pas inquiéter M. Caillaux n'était pas étranger à sa détermination, mais le vrai motif a été de ne pas divulguer l'existence d'un document qu'il ne voulait pas livrer.

Il explique que s'il a montré le document à MM. Bloch-Larocque et Scherdlin, c'était pour montrer que, contrairement aux bruits qui couraient au Palais, il n'était pas fou et il n'avait pas peur d'argent.

M. Caillaux, répondant à son tour à une question, dit qu'il a mis son successeur au courant de son entretien avec le procureur.

M. Fabre déclare ensuite qu'il y a eu samedi huit jours, il a refusé de remettre à M. Biennu-Martin le document, mais qu'il lui en a exposé le contenu. M. Caillaux dit qu'il résulte des déclarations de M. Biennu-Martin que M. Fabre ne seulement ne lui a pas communiqué le document, mais a refusé de lui en indiquer le contenu.

A la fin de la séance du matin, MM. Fabre et Caillaux sont d'accord que M. Fabre n'a jamais entretenu, ni directement, ni indirectement, M. Caillaux de l'affaire Rochette.

M. Bernard refuse de faire connaître l'X mystérieux.

Dans sa séance de l'après-midi la commission d'enquête Rochette a entendu M^e Maurice Bernard auquel M. Jaurès a montré l'émotion causée par sa déclaration énigmatique. M. Jaurès a insisté sur le danger des hypothèses qui sont faites et demandé à M^e Bernard de prouver que la France est capable de faire la justice en faisant la clarté. Qui a pu se porter garant après de vous qu'il n'aurait qu'une remise fait demandée pour être accordée, demande M. Jaurès.

M^e Bernard répond que l'avocat ne connaît qu'un devoir qui est la base de sa profession, et ajoute: Si je laissais fléchir le principe en ma personne ce serait un désordre d'une autre nature qui pourrait se produire.

M. Jaurès insiste vivement. Si, dit-il, à M^e Bernard le secret professionnel vous liait au point que vous dites vous l'avez bisé.

M^e Bernard se borne à répéter que quelqu'un s'est présenté chez lui et lui a donné cette indication que s'il demandait la remise celle-ci serait accordée.

M^e Bernard déclare ne pas se souvenir si cette visite a précédé ou suivi sa visite chez M. Caillaux.

M. Jaurès demande si c'est le démarcheur avait bien le caractère décisif que M^e Bernard lui attribue.

L'avocat déclare ne pouvoir répondre à cette question qui l'amènerait à exposer ce qui a été dit dans ses entretiens avec M. Caillaux.

M. Jaurès insiste, mais M^e Bernard assure qu'il est tenu par le secret professionnel pour cette conversation. C'est affaire, dit-il, entre une conscience et moi. M. Jaurès insiste encore et montre quel inconvénient pourrait avoir pour M. Caillaux le silence de M^e Bernard sur ses entretiens avec lui, mais M^e Bernard maintient sa conception du secret professionnel.

M^e Bernard déclare que M. Dumessnil est pour lui un ami d'enfance, mais il refuse de répondre à la question si M. Dumessnil a servi d'intermédiaire entre Rochette et le pouvoir.

M. Caillaux est alors introduit. M. Jaurès lui expose ses vains efforts pour obtenir de M^e Bernard qu'il s'explique sur ses entretiens avec M. Caillaux.

La commission, conclut M. Jaurès, renonce dans ces conditions à une confrontation qui serait dérisoire. M. Caillaux demande alors à M^e Bernard de préciser que le X n'avait aucun rapport ni direct, ni indirect, ni proche, ni lointain avec qui ce soit qui le touche.

M^e Bernard répond: J'ai dit qu'il n'était mêlé ni directement, ni indirectement à la politique ou au journalisme. Il conclut que cette réponse doit donner toute satisfaction à M. Caillaux.

M^e Bernard reconnaît encore qu'il est allé voir M.